

**DÉLIBÉRATION N° 216 DU SYNDICAT MIXTE
"SEVERAC CARREFOUR AVEYRON"**

Délibération prise en séance du 17 FEVRIER 2026 à 9H20

L'an deux mille vingt-six, le 17 FEVRIER à 9 H 20, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « SEVERAC CARREFOUR AVEYRON » à la Mairie de SEVERAC-D'AVEYRON salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : M. Arnaud VIALA, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Christian NAUDAN, M. Edmond GROS, M. Damien LAURAIN, Mme Mélanie BRUNET, M. Evelyne ESTRISPEAU

Etaient absents et représentés :

- Mme Christiane MARTIN a donné pouvoir à Mme Evelyne ESTRISPEAU

Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière séance du 16 décembre 2025

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 17 février 2026 ont été adressés à ses membres le 4 février 2026 ;

En application de l'article 6 du règlement intérieur du Syndicat Mixte, un compte-rendu de la séance précédente a été présenté ;

Considérant que le compte-rendu n'appelle ni observation, ni réserve ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical :

- APPROUVE le compte-rendu ci-annexé.

Le Président du Syndicat Mixte



M. Arnaud VIALA

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- | | |
|--|----------|
| - Nombre de membres en exercice : | 9 |
| - Nombre de membres présents : | 7 |
| - Nombre de suffrages exprimés : | 8 |